

Je me réjouis d'avoir pu faire adopter lors de la réunion de la commission mixte paritaire sur le projet de loi pénitentiaire du 7 octobre dernier un amendement comprenant un seul mot, est d'une grande importance. Il est, en effet, essentiel de disposer de données précises sur l'exécution des peines et sur la récidive.

J'ai obtenu que cet observatoire soit indépendant. Autrement dit, il ne sera pas dépendant du ministère de la justice, ni de la direction de l'administration pénitentiaire. Chacun sait qu'on ne peut être juge et partie.

Et sur ces sujets sensibles, il est précieux qu'une instance indépendante puisse fournir des données et analyses les plus précises possibles, en toute indépendance.

Jean-Pierre Sueur

[>> Lire les interventions de Jean-Pierre Sueur en commission mixte paritaire](#)

.